



Droit au RTT non cadre 37h

Par **annissa**, le **29/01/2013** à **12:18**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise convention metallurgie, je suis non cadre est je fais 37h/semaine.

Dans mon entreprise nous avons des cadres forfait jour(218) et non cadre forfait heure 37h. Cette année nous avons 8 RTT pour tout le monde dont la journée de solidarité.

En me baladant sur divers forums je crois comprendre que les non cadre et cadre n'ont pas le même nombres de jours RTT,

Pouvez vous m'éclairer? me dire à combien moi j'ai le droit de RTT en étant non cadre? et à combien un cadre à le droit ?

Vous en remerciant d'avance

Par **janus2fr**, le **29/01/2013** à **13:29**

Bonjour,

Ce n'est pas le fait d'être cadre ou non cadre qui donne le nombre de jours de RTT, mais le type de contrat.

Un salarié en forfait 218 jours aura, selon l'année, un nombre de jours de RTT variable pour qu'il ne travaille pas plus de 218 jours dans l'année.

Un salarié à 37 heures plus RTT aura un nombre de jours de RTT rattrapant les 2 heures de travail qu'il fait en plus chaque semaine. Il faudra se référer à l'accord RTT pour voir ce qu'il y est prévu.